

**GROUP 28 INSECTICIDE**

**ACELEPRYN® G Insecticide**

COMMERCIAL

GRANULAR

For use on turfgrass for control of annual bluegrass weevil, black cutworm, bluegrass billbugs, fall armyworm, sod webworm, chinch bug (suppression), larvae of black turfgrass ataenius, European chafer, European crane fly, Japanese beetle and June beetle, and for use on greenhouse and outdoor ornamentals for Japanese beetle larvae control.

**ACTIVE INGREDIENT:**

Chlorantraniliprole.....0.2%

**READ THE LABEL AND PAMPHLET BEFORE USING  
KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN**

**WARNING: CONTAINS ALLERGEN MILK**

REGISTRATION NUMBER: **33498**  
PEST CONTROL PRODUCTS ACT

NET CONTENTS: **10 to 25 kg**

**Syngenta Canada Inc.**  
140 Research Lane, Research Park  
Guelph, Ontario N1G 4Z3  
Telephone: 1-877-964-3682

Label

## 1.0 NOTICE TO USER

This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the Pest Control Products Act to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label.

## 2.0 FIRST AID

**IN CASE OF POISONING**, contact a doctor or a poison control centre **IMMEDIATELY**. Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

**If swallowed**, call a poison control centre or doctor **IMMEDIATELY** for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

**If on skin or clothing**, take off contaminated clothing. Rinse skin **IMMEDIATELY** with plenty of water for 15–20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

**If inhaled**, move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

**If in eyes**, hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15–20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

## 3.0 TOXICOLOGICAL INFORMATION

There is no specific antidote. Treat symptomatically.

## 4.0 PRECAUTIONS

### **KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN AND DOMESTIC ANIMALS.**

Avoid inhalation of vapours/dust and spray mist, and working in spray mist.

Apply only when the potential for drift to areas of human habitation or activity such as houses, cottages, schools and recreational areas is minimal. Take into consideration wind speed, wind direction, temperature inversions, application equipment and sprayer settings.

Read and follow all tank mix partner labels and observe the most stringent label restrictions, precautions and instructions for each tank mixture.

**DO NOT** enter or allow worker entry into the treated area until granules are thoroughly watered-in and the treated soil has dried.

**DO NOT** apply using aerial application equipment.

If this pest control product is to be used on a commodity that may be exported to other countries in the world and you require information on acceptable residue levels in these countries, please contact Syngenta Canada Inc. at 1-87-SYNGENTA / 1-877-964-3682.

## 5.0 PERSONAL PROTECTIVE EQUIPMENT (PPE)

Wear a long-sleeved shirt, long pants, chemical-resistant gloves, socks and shoes during loading, application, cleanup and repair.

Remove clothing/PPE immediately if pesticide gets inside. Then wash thoroughly and put on clean clothing. Wash splashes from skin IMMEDIATELY with plenty of water. Remove PPE immediately after handling this product. Wash the outside of gloves with soap and water before removing. As soon as possible, wash thoroughly and change into clean clothing. After spraying, wash hands and shower thoroughly with soap and water.

Heavily contaminated or drenched clothing and other absorbent materials contaminated with this product should be discarded. Do not reuse them.

Users should wash hands and exposed skin before eating, drinking, chewing gum, using tobacco, applying cosmetics or using the toilet.

While using product, do not eat, drink or use tobacco (including smoking).

Follow manufacturer's instructions for cleaning/maintaining PPE. If no such instructions for washables exist, use detergent and hot water. Keep and wash PPE separately from other laundry.

Wear freshly laundered clothes daily.

Do not wear contaminated shoes.

Store and wash all protective clothing separately from household laundry.

## 6.0 ENVIRONMENTAL HAZARDS

- Toxic to aquatic organisms.
- Toxic to certain beneficial insects. Minimize spray drift to reduce harmful effects on beneficial insects in habitats next to the application site such as hedgerows and woodland.
- Chlorantraniliprole is persistent and may carryover. It is recommended that any products containing chlorantraniliprole not be used in areas treated with this product during the previous season.
- The use of this chemical may result in contamination of groundwater particularly in areas where soil is permeable (e.g. sandy soil) and/or the depth to the water table is shallow.
- To reduce runoff from treated areas into aquatic habitats avoid application to areas with a moderate to steep slope, compacted soil, or clay.
- Avoid application when heavy rain is forecast.
- Contamination of aquatic areas as a result of runoff may be reduced by including a vegetative strip between the treated area and the edge of the water body.

**DO NOT** apply this product directly to freshwater habitats (such as lakes, rivers, sloughs, ponds, prairie potholes, creeks, marshes, streams, reservoirs, and wetlands), estuarine/marine habitats. **DO NOT** contaminate irrigation or drinking water supplies or aquatic habitats by cleaning of equipment or disposal of wastes.

## 7.0 STORAGE

Keep in original container, tightly closed, during storage. Store in a cool, dry, well-ventilated secure area away from other pesticides, feed, foodstuffs, beverages and tobacco, and out of the reach of children, unauthorized persons and animals. To prevent contamination store this product away from seed, food, feed or fertilizer.

Not for use or storage in or around the home.

## 8.0 SPILL CLEANUP

Wear appropriate protective equipment when attempting to clean up the spill. If the container is leaking, secure leak and place the container into a drum or heavy gauge plastic bag. Contact Syngenta Canada Inc. (See EMERGENCY NUMBER) for further information.

For spills and leaks - contain the granules with dikes of inert material (soil, clay, kitty litter, etc.). Shovel into a sealable waste container.

On hard surfaces – Use a coarse broom to sweep or shovel into the waste container. Dispose of all waste, including broom, in accordance with provincial requirements.

On soil - remove the top 15 cm of soil in the spill area and replace with fresh soil. Dispose of all waste in accordance with provincial requirements. For more information on the disposal of waste and the clean-up of spills, contact the provincial regulatory agency and the manufacturer.

## 9.0 DISPOSAL

For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

### **For Recyclable Containers:**

Do not reuse this container for any purpose. This is a recyclable container, and is to be disposed of at a container collection site. Contact your local distributor/dealer or municipality for the location of the nearest collection site. Before taking the container to the collection site:

Make the empty, rinsed container unsuitable for further use.

If there is no container collection site in your area, dispose of the container in accordance with provincial requirements.

**For Returnable Containers:**

Do not reuse this container for any purpose. For disposal, the empty container may be returned to the point of purchase (distributor/dealer).

**For Refillable Containers:**

For disposal, this container may be returned to the point of purchase (distributor/dealer). It must be refilled by the distributor/dealer with the same product. Do not reuse this container for any other purpose.

**For Bags:**

1. Empty bag thoroughly.
2. Make the empty bag unsuitable for further use.
3. Dispose of the bag in accordance with provincial requirements.

***IN CASE OF EMERGENCY INVOLVING A MAJOR SPILL, FIRE OR POISONING,  
CALL 1-800-327-8633 (FASTMED)***

ACELEPRYN® is a trademark of a Syngenta Group Company.

**GROUP 28 INSECTICIDE**

## **ACELEPRYN® G Insecticide**

COMMERCIAL

GRANULAR

For use on turfgrass for control of annual bluegrass weevil, black cutworm, bluegrass billbugs, fall armyworm, sod webworm, chinch bug (suppression), larvae of black turfgrass ataenius, European chafer, European crane fly, Japanese beetle and June beetle, and for use on greenhouse and outdoor ornamentals for Japanese beetle larvae control.

**ACTIVE INGREDIENT:**

Chlorantraniliprole.....0.2%

**READ THE LABEL AND PAMPHLET BEFORE USING  
KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN**

**WARNING: CONTAINS ALLERGEN MILK**

REGISTRATION NUMBER: **33498**  
PEST CONTROL PRODUCTS ACT

**Syngenta Canada Inc.**  
140 Research Lane, Research Park  
Guelph, Ontario N1G 4Z3  
Telephone: 1-877-964-3682

Pamphlet

---

## Table of Contents

|   | <u>Section Number</u> |
|---|-----------------------|
| NOTICE TO USER .....                      | 1.0                   |
| FIRST AID .....                           | 2.0                   |
| TOXICOLOGICAL INFORMATION.....            | 3.0                   |
| PRECAUTIONS.....                          | 4.0                   |
| PERSONAL PROTECTIVE EQUIPMENT (PPE) ..... | 5.0                   |
| ENVIRONMENTAL HAZARDS .....               | 6.0                   |
| STORAGE .....                             | 7.0                   |
| SPILL CLEANUP .....                       | 8.0                   |
| DISPOSAL .....                            | 9.0                   |
| PRODUCT INFORMATION.....                  | 10.0                  |
| DIRECTIONS FOR USE.....                   | 11.0                  |
| General Information .....                 | 11.1                  |
| Ground Application.....                   | 11.2                  |
| CROP USE DIRECTIONS .....                 | 12.0                  |
| MINOR USES .....                          | 13.0                  |
| RESISTANCE MANAGEMENT.....                | 14.0                  |

## 1.0 NOTICE TO USER

This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the Pest Control Products Act to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label.

## 2.0 FIRST AID

**IN CASE OF POISONING**, contact a doctor or a poison control centre **IMMEDIATELY**. Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

**If swallowed**, call a poison control centre or doctor **IMMEDIATELY** for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

**If on skin or clothing**, take off contaminated clothing. Rinse skin **IMMEDIATELY** with plenty of water for 15–20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

**If inhaled**, move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

**If in eyes**, hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15–20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

## 3.0 TOXICOLOGICAL INFORMATION

There is no specific antidote. Treat symptomatically.

## 4.0 PRECAUTIONS

### **KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN AND DOMESTIC ANIMALS.**

Avoid inhalation of vapours/dust and spray mist, and working in spray mist.

Apply only when the potential for drift to areas of human habitation or activity such as houses, cottages, schools and recreational areas is minimal. Take into consideration wind speed, wind direction, temperature inversions, application equipment and sprayer settings.

Read and follow all tank mix partner labels and observe the most stringent label restrictions, precautions and instructions for each tank mixture.

**DO NOT** enter or allow worker entry into the treated area until granules are thoroughly watered-in and the treated soil has dried.

**DO NOT** apply using aerial application equipment.

If this pest control product is to be used on a commodity that may be exported to other countries in the world and you require information on acceptable residue levels in these countries, please contact Syngenta Canada Inc. at 1-87-SYNGENTA / 1-877-964-3682.

## 5.0 PERSONAL PROTECTIVE EQUIPMENT (PPE)

Wear a long-sleeved shirt, long pants, chemical-resistant gloves, socks and shoes during loading, application, cleanup and repair.

Remove clothing/PPE immediately if pesticide gets inside. Then wash thoroughly and put on clean clothing. Wash splashes from skin IMMEDIATELY with plenty of water. Remove PPE immediately after handling this product. Wash the outside of gloves with soap and water before removing. As soon as possible, wash thoroughly and change into clean clothing. After spraying, wash hands and shower thoroughly with soap and water.

Heavily contaminated or drenched clothing and other absorbent materials contaminated with this product should be discarded. Do not reuse them.

Users should wash hands and exposed skin before eating, drinking, chewing gum, using tobacco, applying cosmetics or using the toilet.

While using product, do not eat, drink or use tobacco (including smoking).

Follow manufacturer's instructions for cleaning/maintaining PPE. If no such instructions for washables exist, use detergent and hot water. Keep and wash PPE separately from other laundry.

Wear freshly laundered clothes daily.

Do not wear contaminated shoes.

Store and wash all protective clothing separately from household laundry.

## 6.0 ENVIRONMENTAL HAZARDS

- Toxic to aquatic organisms.
- Toxic to certain beneficial insects. Minimize spray drift to reduce harmful effects on beneficial insects in habitats next to the application site such as hedgerows and woodland.
- Chlorantraniliprole is persistent and may carryover. It is recommended that any products containing chlorantraniliprole not be used in areas treated with this product during the previous season.
- The use of this chemical may result in contamination of groundwater particularly in areas where soil is permeable (e.g. sandy soil) and/or the depth to the water table is shallow.
- To reduce runoff from treated areas into aquatic habitats avoid application to areas with a moderate to steep slope, compacted soil, or clay.
- Avoid application when heavy rain is forecast.
- Contamination of aquatic areas as a result of runoff may be reduced by including a vegetative strip between the treated area and the edge of the water body.

**DO NOT** apply this product directly to freshwater habitats (such as lakes, rivers, sloughs, ponds, prairie potholes, creeks, marshes, streams, reservoirs, and wetlands), estuarine/marine habitats. **DO NOT** contaminate irrigation or drinking water supplies or aquatic habitats by cleaning of equipment or disposal of wastes.

## **7.0 STORAGE**

Keep in original container, tightly closed, during storage. Store in a cool, dry, well-ventilated secure area away from other pesticides, feed, foodstuffs, beverages and tobacco, and out of the reach of children, unauthorized persons and animals. To prevent contamination store this product away from seed, food, feed or fertilizer.

Not for use or storage in or around the home.

## **8.0 SPILL CLEANUP**

Wear appropriate protective equipment when attempting to clean up the spill. If the container is leaking, secure leak and place the container into a drum or heavy gauge plastic bag. Contact Syngenta Canada Inc. (See EMERGENCY NUMBER) for further information.

For spills and leaks - contain the granules with dikes of inert material (soil, clay, kitty litter, etc.). Shovel into a sealable waste container.

On hard surfaces – Use a coarse broom to sweep or shovel into the waste container. Dispose of all waste, including broom, in accordance with provincial requirements.

On soil - remove the top 15 cm of soil in the spill area and replace with fresh soil. Dispose of all waste in accordance with provincial requirements. For more information on the disposal of waste and the clean-up of spills, contact the provincial regulatory agency and the manufacturer.

## **9.0 DISPOSAL**

For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

### **For Recyclable Containers:**

Do not reuse this container for any purpose. This is a recyclable container, and is to be disposed of at a container collection site. Contact your local distributor/dealer or municipality for the location of the nearest collection site. Before taking the container to the collection site:

Make the empty, rinsed container unsuitable for further use.

If there is no container collection site in your area, dispose of the container in accordance with provincial requirements.

**For Returnable Containers:**

Do not reuse this container for any purpose. For disposal, the empty container may be returned to the point of purchase (distributor/dealer).

**For Refillable Containers:**

For disposal, this container may be returned to the point of purchase (distributor/dealer). It must be refilled by the distributor/dealer with the same product. Do not reuse this container for any other purpose.

**For Bags:**

1. Empty bag thoroughly.
2. Make the empty bag unsuitable for further use.
3. Dispose of the bag in accordance with provincial requirements.

***IN CASE OF EMERGENCY INVOLVING A MAJOR SPILL, FIRE OR POISONING,  
CALL 1-800-327-8633 (FASTMED)***

**10.0 PRODUCT INFORMATION**

ACELEPRYN® G Insecticide is a granular formulation for control of annual bluegrass weevil, chinch bug (suppression), fall armyworm, bluegrass billbug, black cutworm, sod webworm, larvae of black turfgrass ataenius, European chafer, European crane fly, Japanese beetle and June beetle. ACELEPRYN G Insecticide may be applied to turfgrass in sites such as sod farms, golf courses, parks and recreational areas, home and residential lawns, industrial and commercial lawns, airports and cemeteries.

ACELEPRYN G Insecticide may be applied for use on greenhouse and outdoor ornamentals for Japanese beetle larvae control.

**11.0 DIRECTIONS FOR USE**

**11.1 General Information**

As this product is not registered for the control of pests in aquatic systems, DO NOT use to control aquatic pests.

**11.2 Ground Application**

Apply ACELEPRYN G with drop-type, rotary-type or hand-held application equipment. The application equipment must be properly calibrated according to the manufacturer's directions to ensure uniform coverage over the treated area. During application, check equipment periodically to confirm that it is working properly and that the granules are being uniformly distributed.

## 12.0 CROP USE DIRECTIONS

| <b>TURF</b>                 |   |
|-----------------------------|---|
| <b>PEST</b>                 | <b>Annual bluegrass weevil</b>  |
| <b>PRODUCT RATE (kg/ha)</b> | 88-112.5  |
| <b>APPLICATION TIMING</b>   | ACELEPRYN G Insecticide should be applied when overwintered adult annual bluegrass weevils are observed in late April or early May to prevent damage from larvae in late-May and June. An application of ACELEPRYN G Insecticide at this time will also provide control of Japanese beetle, European chafer, June beetle, and Black turfgrass ataenius beetle larvae.   |
| <b>PESTS</b>                | Bluegrass billbug<br>Chinch bug suppression<br>European crane fly larvae  |
| <b>PRODUCT RATE (kg/ha)</b> | 58-112.5  |
| <b>APPLICATION TIMING</b>   | <p>Apply ACELEPRYN G Insecticide when overwintered adult bluegrass billbugs are first observed. This will usually occur in late April or early May in regions with cool-season turfgrasses. An application of ACELEPRYN G Insecticide at this time will also provide control of Japanese beetle, European chafer, June beetle, and Black turfgrass ataenius beetle larvae. The higher labelled rate may be required for applications made after early May or when billbug species other than bluegrass billbug are present.</p> <p>For suppression of chinch bugs, apply ACELEPRYN G Insecticide before eggs hatch.</p> <p>Apply ACELEPRYN G Insecticide between September and November to control European crane fly larvae in turfgrass. The higher labelled rate may be required to achieve control when applications are made in late fall.</p> |

| <b>TURF</b>                 |  |
|-----------------------------|--|
| <b>PESTS</b>                | <b>Fall armyworm</b><br><b>Black cutworm</b><br><b>Sod webworm</b>   |
| <b>PRODUCT RATE (kg/ha)</b> | 14.5-29  |
| <b>APPLICATION TIMING</b>   | ACELEPRYN G Insecticide will provide curative control of Fall armyworm, black cutworm and sod webworm in turfgrass. The higher labelled rate may be required during periods of high pest pressure.   |
| <b>PESTS</b>                | <b>Black turfgrass ataenius larvae</b><br><b>European chafer larvae</b><br><b>Japanese beetle larvae</b><br><b>June beetle larvae</b>  |
| <b>PRODUCT RATE (kg/ha)</b> | 56-88  |
| <b>APPLICATION TIMING</b>   | Apply ACELEPRYN G Insecticide from early April to early September for preventative and early curative control of Japanese beetle, European chafer, June beetle, and Black turfgrass ataenius beetle larvae. The need for an application may be based on historical monitoring of the site, previous records or experiences, current season adult trapping or other methods. The higher labelled rate may be required in late August or early September when less sensitive mid-instar larvae are present at the time of application. Irrigate turf immediately after application or allow rainfall to move the product into the soil.  |
| <b>APPLICATION METHOD</b>   | Granular broadcast   |
| <b>NOTES</b>                | <p>Do not apply more than 112.5 kg of product per hectare per year (225 g ai per hectare per year) in broadcast applications to turfgrass.<br/>Wait a minimum of 7 days to retreat.</p> <p>Do not apply ACELEPRYN G to soil saturated with water because adequate distribution of the active ingredient vertically in the soil profile cannot be achieved under this condition. Optimal results will be achieved if the product is irrigated into the turf immediately after application.</p> <p>Apply ACELEPRYN G with drop-type, rotary-type or hand-held application equipment. The application equipment must be properly calibrated according to the manufacturer's directions to ensure uniform coverage over the treated area. During application, check equipment periodically to confirm that it is working properly and that the granules are being uniformly distributed.</p> |

### 13.0 MINOR USES

**NOTE TO USER:** READ THE FOLLOWING BEFORE USING THIS PRODUCT FOR SPECIAL USE APPLICATIONS:

The DIRECTIONS FOR USE for this product for the use(s) described below were developed by persons other than Syngenta Canada Inc. and accepted for registration by Health Canada under the User Requested Minor Use Label Expansion program. Syngenta Canada Inc. itself makes no representation or warranty with respect to performance (efficacy) and/or crop tolerance (phytotoxicity) claims for this product when used on the crop(s) listed below.

Accordingly, the Buyer and User assume all risks related to performance and crop tolerance arising, and agree to hold Syngenta Canada Inc. harmless from any claims based on efficacy or phytotoxicity in connection with the use(s) described below.

| <b>ORNAMENTALS (Greenhouse and Outdoor)</b>              |  |
|--|--|
| <b>CONTAINER AND FIELD APPLICATION</b>                   |  |
| <b>INSECTS</b>   | <b>Japanese beetle larvae</b>  |
| <b>PRODUCT RATE</b>                                      | 56 to 88 kg per ha<br>Or<br>560 to 880 g per 100 m <sup>2</sup><br><br>Apply ACELEPRYN G as a granular broadcast on growing media or soil and follow with sufficient water to achieve good penetration of the growing media or soil.   |
| <b>APPLICATION METHOD</b>                                | Granular broadcast   |
| <b>APPLICATION INTERVAL</b>                              | 7-14 days  |
| <b>MAXIMUM APPLICATIONS OF PRODUCT PER GROWING CYCLE</b> | 1 application per production cycle at the high rate or 2 applications per production cycle at the low rate   |
| <b>APPLICATION DIRECTIONS</b>                            | For maximum residual effectiveness or for optimal control of large pest infestations, ACELEPRYN G may be applied up to 112 kg of product per hectare per year (224 g ai per hectare per year).<br><br>Plant safety has been found to be acceptable for many ornamental plants, however, not all possible plant species and varieties have been tested under all conditions. It is recommended to test ACELEPRYN G Insecticide on a small portion of the crop to ensure that a phytotoxic response will not occur.<br><br>Before application, remove black plastic or other weed barrier materials that are impermeable to water. |

### 14.0 RESISTANCE MANAGEMENT

For resistance management, ACELEPRYN G contains a Group 28 insecticide. Any insect population may contain individuals naturally resistant to ACELEPRYN G and other Group 28 insecticides. The resistant individuals may dominate the insect population if this group of insecticides are used repeatedly in the same fields. Other resistance mechanisms that are not linked to site of action but are specific for individual chemicals, such as enhanced metabolism,

may also exist. Appropriate resistance-management strategies should be followed.

**To delay insecticide resistance:**

Where possible, rotate the use of ACELEPRYN G or other Group 28 insecticides with different groups that control the same pests in a field.

Use tank mixtures with insecticides from a different group that is effective on the target pest when such use is permitted.

Insecticide use should be based on an integrated pest management program that includes scouting and record keeping, and considers cultural, biological and other chemical control practices.

Monitor treated pest populations for resistance development.

Contact your local extension specialist or certified crop advisors for any additional pesticide resistance-management and/or IPM recommendations for the specific site and pest problems in your area.

For further information and to report suspected resistance, contact Syngenta Canada Inc. company representatives at 1-877-SYNGENTA (1-877-964-3682) or at [www.syngenta.ca](http://www.syngenta.ca).

ACELEPRYN® is a trademark of a Syngenta Group Company.

|               |           |                    |
|---------------|-----------|--------------------|
| <b>GROUPE</b> | <b>28</b> | <b>INSECTICIDE</b> |
|---------------|-----------|--------------------|

## **Insecticide ACELEPRYN® G**

### **USAGE COMMERCIAL**

#### **GRANULES**

Pour utilisation sur le gazon pour supprimer le charançon du pâturin annuel, le ver-gris noir, la calandre du pâturin, la légionnaire d'automne, la pyrale des prés, la punaise des céréales (répression), les larves du scarabée noir du gazon, les larves du hanneton européen, les larves de la tipule des prairies, les larves du scarabée japonais et les larves du hanneton commun et pour utilisation sur les plantes ornementales de serre et d'extérieur pour la suppression des larves du scarabée japonais.

#### **PRINCIPE ACTIF :**

Chlorantraniliprole.....0,2 %

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**AVERTISSEMENT : CONTIENT L'ALLERGÈNE LAIT**

**N° D'HOMOLOGATION : 33498**

*LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

**CONTENU NET : 10 à 25 kg**

#### **Syngenta Canada inc.**

140 Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

Label

## 1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

## 2.0 PREMIERS SOINS

**EN CAS D'EMPOISONNEMENT**, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'ingestion**, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, composer le 911 ou appeler une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir d'autres conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## 3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe aucun antidote particulier. Administrer un traitement symptomatique.

## 4.0 PRÉCAUTIONS

### **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX DOMESTIQUES.**

Éviter d'inhaler les vapeurs/la poussière et le brouillard de pulvérisation et éviter de travailler dans le brouillard de pulvérisation.

Appliquer seulement si le risque de dérive vers des zones d'habitation ou d'activités humaines comme les maisons, chalets, écoles et aires de loisirs est minime. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

Consulter les étiquettes de tous les produits d'association et respecter les restrictions, les précautions et les directives les plus strictes indiquées sur les étiquettes pour chaque mélange en cuve.

**NE PAS** retourner ni permettre le retour des travailleurs dans les zones traitées avant que les granulés soient complètement dissous par arrosage à grande eau et que le sol traité soit sec.

**NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.**

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et que vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA/1-877-964-3682.

## 5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL (ÉPI)

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chausseurs pendant le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.

Enlever immédiatement tout vêtement ou ÉPI imbibé d'un pesticide. Se laver à fond, puis mettre des vêtements propres. Laver IMMÉDIATEMENT les éclaboussures sur la peau à grande eau. Enlever l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avec de l'eau et du savon avant de les enlever. Se laver à fond dès que possible, puis mettre des vêtements propres. Après la pulvérisation, se laver les mains et se doucher à fond avec de l'eau et du savon.

Les vêtements fortement contaminés ou imbibés et les autres matériaux absorbants contaminés par ce produit doivent être jetés. Ne pas les réutiliser.

Les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac, d'appliquer des produits cosmétiques ou d'aller à la salle de bain.

Ne pas manger, boire ou utiliser du tabac (y compris fumer) en manipulant ce produit.

Suivre les directives du fabricant pour nettoyer et entretenir l'ÉPI. S'il n'existe aucune directive concernant ce qui est lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver séparément l'ÉPI du reste de la lessive.

Porter des vêtements fraîchement lavés tous les jours.

Ne pas porter de chaussures contaminées.

Laver et ranger tous les vêtements de protection séparément des autres vêtements de la maison.

## 6.0 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

- Il s'agit d'une substance toxique pour les animaux aquatiques.

- Toxique pour certains insectes utiles. Limiter la dérive du brouillard de pulvérisation dans les habitats situés à proximité du site traité, tels que les haies et les terrains boisés, afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles.
- La chlorantraniliprole est une substance persistante qui peut avoir des effets résiduels. Il est recommandé que les produits qui contiennent de la chlorantraniliprole ne soient pas utilisés dans les zones traitées avec ce produit durant la saison précédente.
- L'utilisation de ce produit pourrait contaminer les eaux souterraines, surtout dans les endroits où le sol est perméable (p. ex. sol sablonneux) et/ou lorsque la nappe d'eau est peu profonde.
- Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer dans des zones affichant une pente de modérée à forte ou, encore, sur des sols compactés ou constitués d'argile.
- Éviter d'appliquer lorsqu'une forte pluie est prévue.
- La contamination des zones aquatiques par les eaux de ruissellement peut être réduite par l'inclusion d'une bande végétative entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

**NE PAS** appliquer ce produit directement dans des habitats d'eau douce (tels que les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les cours d'eau, les réservoirs et les milieux humides) et des habitats estuariens ou marins. **NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable ni les habitats aquatiques au moment du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

## 7.0 ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine fermé hermétiquement, dans un endroit sûr, frais et sec, bien aéré, à l'écart des autres pesticides, des aliments de consommation humaine ou animale, des boissons et du tabac et hors de la portée des enfants, des personnes non autorisées et des animaux. Pour prévenir toute contamination, entreposer à l'écart des semences, des aliments de consommation humaine ou animale ou des engrais.

Ne pas utiliser ou entreposer à l'intérieur ou à proximité de la maison.

## 8.0 NETTOYAGE DES LIEUX D'UN DÉVERSEMENT

Porter l'équipement de protection individuelle (ÉPI) approprié pour tenter de nettoyer le déversement. Si le contenant fuit, sécuriser la fuite et placer le contenant dans un fût ou un sac de plastique résistant. Communiquer avec Syngenta Canada, inc. (voir le NUMÉRO D'URGENCE) pour de plus amples renseignements.

Pour les déversements et les fuites – contenir les granules avec des digues de matériau inerte (terre, argile, litière pour chats, etc.). Déposer au moyen d'une pelle dans un contenant à déchets refermable.

Sur les surfaces dures – Utiliser un balai-brosse pour balayer ou pelleter dans le conteneur à déchets. Éliminer tous les déchets, y compris le balai, conformément à la réglementation provinciale.

Sur le sol – Enlever la couche supérieure de 15 cm de terre dans le lieu de déversement et la

remplacer par de la nouvelle terre. Éliminer tous les déchets conformément à la réglementation provinciale. Pour de plus amples renseignements sur l'élimination des déchets et le nettoyage des lieux d'un déversement, communiquer avec l'organisme de réglementation provincial et le fabricant.

## **9.0 ÉLIMINATION**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **Contenants recyclables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'informer auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

### **Contenants réutilisables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

### **Contenants à remplissages multiples :**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli à nouveau par le distributeur ou le détaillant avec le même produit. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

### **Sacs :**

1. Vider le sac complètement.
2. Rendre le sac vide inutilisable.
3. Éliminer le sac conformément à la réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE  
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

|               |           |                    |
|---------------|-----------|--------------------|
| <b>GROUPE</b> | <b>28</b> | <b>INSECTICIDE</b> |
|---------------|-----------|--------------------|

## **Insecticide ACELEPRYN® G**

### **USAGE COMMERCIAL**

#### **GRANULES**

Pour utilisation sur le gazon pour supprimer le charançon du pâturin annuel, le ver-gris noir, la calandre du pâturin, la légionnaire d'automne, la pyrale des prés, la punaise des céréales (répression), les larves du scarabée noir du gazon, les larves du hanneton européen, les larves de la tipule des prairies, les larves du scarabée japonais et les larves du hanneton commun et pour utilisation sur les plantes ornementales de serre et d'extérieur pour la suppression des larves du scarabée japonais.

#### **PRINCIPE ACTIF :**

Chlorantraniliprole.....0,2 %

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**AVERTISSEMENT : CONTIENT L'ALLERGÈNE LAIT**

**N° D'HOMOLOGATION : 33498**

*LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

#### **Syngenta Canada inc.**

140 Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

Pamphlet

## Table des matières

|   | <u>Numéro de section</u> |
|---|--------------------------|
| AVIS À L'UTILISATEUR .....                      | 1.0                      |
| PREMIERS SOINS .....                            | 2.0                      |
| RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES .....             | 3.0                      |
| PRÉCAUTIONS.....                                | 4.0                      |
| ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL (ÉPI) ..... | 5.0                      |
| DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT.....               | 6.0                      |
| ENTREPOSAGE .....                               | 7.0                      |
| NETTOYAGE DES LIEUX D'UN DÉVERSEMENT .....      | 8.0                      |
| ÉLIMINATION .....                               | 9.0                      |
| RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT.....              | 10.0                     |
| MODE D'EMPLOI.....                              | 11.0                     |
| Renseignements généraux .....                   | 11.1                     |
| Application par voie terrestre.....             | 11.2                     |
| MODE D'EMPLOI SUR LES CULTURES .....            | 12.0                     |
| USAGES LIMITÉS.....                             | 13.0                     |
| GESTION DE LA RÉSISTANCE .....                  | 14.0                     |

## 1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

## 2.0 PREMIERS SOINS

**EN CAS D'EMPOISONNEMENT**, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'ingestion**, appeler un centre antipoison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, composer le 911 ou appeler une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir d'autres conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## 3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe aucun antidote particulier. Administrer un traitement symptomatique.

## 4.0 PRÉCAUTIONS

### **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX DOMESTIQUES.**

Éviter d'inhaler les vapeurs/la poussière et le brouillard de pulvérisation et éviter de travailler dans le brouillard de pulvérisation.

Appliquer seulement si le risque de dérive vers des zones d'habitation ou d'activités humaines comme les maisons, chalets, écoles et aires de loisirs est minime. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

Consulter les étiquettes de tous les produits d'association et respecter les restrictions, les précautions et les directives les plus strictes indiquées sur les étiquettes pour chaque mélange en cuve.

**NE PAS** retourner ni permettre le retour des travailleurs dans les zones traitées avant que les granulés soient complètement dissous par arrosage à grande eau et que le sol traité soit sec.

**NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.**

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée dans d'autres pays et que vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables dans ces pays, communiquez avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA/1-877-964-3682.

## 5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL (ÉPI)

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chausseurs pendant le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.

Enlever immédiatement tout vêtement ou ÉPI imbibé d'un pesticide. Se laver à fond, puis mettre des vêtements propres. Laver IMMÉDIATEMENT les éclaboussures sur la peau à grande eau. Enlever l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avec de l'eau et du savon avant de les enlever. Se laver à fond dès que possible, puis mettre des vêtements propres. Après la pulvérisation, se laver les mains et se doucher à fond avec de l'eau et du savon.

Les vêtements fortement contaminés ou imbibés et les autres matériaux absorbants contaminés par ce produit doivent être jetés. Ne pas les réutiliser.

Les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac, d'appliquer des produits cosmétiques ou d'aller à la salle de bain.

Ne pas manger, boire ou utiliser du tabac (y compris fumer) en manipulant ce produit.

Suivre les directives du fabricant pour nettoyer et entretenir l'ÉPI. S'il n'existe aucune directive concernant ce qui est lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver séparément l'ÉPI du reste de la lessive.

Porter des vêtements fraîchement lavés tous les jours.

Ne pas porter de chaussures contaminées.

Laver et ranger tous les vêtements de protection séparément des autres vêtements de la maison.

## 6.0 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

- Il s'agit d'une substance toxique pour les animaux aquatiques.

- Toxique pour certains insectes utiles. Limiter la dérive du brouillard de pulvérisation dans les habitats situés à proximité du site traité, tels que les haies et les terrains boisés, afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles.
- La chlorantraniliprole est une substance persistante qui peut avoir des effets résiduels. Il est recommandé que les produits qui contiennent de la chlorantraniliprole ne soient pas utilisés dans les zones traitées avec ce produit durant la saison précédente.
- L'utilisation de ce produit pourrait contaminer les eaux souterraines, surtout dans les endroits où le sol est perméable (p. ex. sol sablonneux) et/ou lorsque la nappe d'eau est peu profonde.
- Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer dans des zones affichant une pente de modérée à forte ou, encore, sur des sols compactés ou constitués d'argile.
- Éviter d'appliquer lorsqu'une forte pluie est prévue.
- La contamination des zones aquatiques par les eaux de ruissellement peut être réduite par l'inclusion d'une bande végétative entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

**NE PAS** appliquer ce produit directement dans des habitats d'eau douce (tels que les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les cours d'eau, les réservoirs et les milieux humides) et des habitats estuariens ou marins. **NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable ni les habitats aquatiques au moment du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

## 7.0 ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine fermé hermétiquement, dans un endroit sûr, frais et sec, bien aéré, à l'écart des autres pesticides, des aliments de consommation humaine ou animale, des boissons et du tabac et hors de la portée des enfants, des personnes non autorisées et des animaux. Pour prévenir toute contamination, entreposer à l'écart des semences, des aliments de consommation humaine ou animale ou des engrais.

Ne pas utiliser ou entreposer à l'intérieur ou à proximité de la maison.

## 8.0 NETTOYAGE DES LIEUX D'UN DÉVERSEMENT

Porter l'équipement de protection individuelle (ÉPI) approprié pour tenter de nettoyer le déversement. Si le contenant fuit, sécuriser la fuite et placer le contenant dans un fût ou un sac de plastique résistant. Communiquer avec Syngenta Canada inc. (voir le NUMÉRO D'URGENCE) pour de plus amples renseignements.

Pour les déversements et les fuites – contenir les granules avec des digues de matériau inerte (terre, argile, litière pour chats, etc.). Déposer au moyen d'une pelle dans un contenant à déchets refermable.

Sur les surfaces dures – Utiliser un balai-brosse pour balayer ou pelleter dans le conteneur à déchets. Éliminer tous les déchets, y compris le balai, conformément à la réglementation provinciale.

Sur le sol – Enlever la couche supérieure de 15 cm de terre dans le lieu de déversement et la

remplacer par de la nouvelle terre. Éliminer tous les déchets conformément à la réglementation provinciale. Pour de plus amples renseignements sur l'élimination des déchets et le nettoyage des lieux d'un déversement, communiquer avec l'organisme de réglementation provincial et le fabricant.

## 9.0 ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **Contenants recyclables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'informer auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans la région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

### **Contenants réutilisables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

### **Contenants à remplissages multiples :**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli à nouveau par le distributeur ou le détaillant avec le même produit. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

### **Sacs :**

1. Vider le sac complètement.
2. Rendre le sac vide inutilisable.
3. Éliminer le sac conformément à la réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE  
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

## 10.0 RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

L'insecticide ACELEPRYN® G est une formule granulaire pour la suppression du charançon du pâturin annuel, de la punaise des céréales (répression), du légionnaire d'automne, de la calandre du pâturin, du ver-gris noir, de la pyrale des prés, des larves de scarabée noir du gazon, du

hanneton européen, de la tipule des prairies, du scarabée japonais et du hanneton commun. L'insecticide ACELEPRYN G peut être appliqué sur le gazon à des endroits comme les gazonnières, les terrains de golf, les parcs et les aires de loisirs, les pelouses privées ou résidentielles, les pelouses industrielles et commerciales, les aéroports et les cimetières.

L'insecticide ACELEPRYN G peut être appliqué sur les plantes ornementales de serre et d'extérieur pour la suppression des larves du scarabée japonais.

## **11.0 MODE D'EMPLOI**

### **11.1 Renseignements généraux**

Puisque ce produit n'est pas homologué pour la suppression des organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser à cette fin.

### **11.2 Application par voie terrestre**

Appliquer l'insecticide ACELEPRYN G avec de l'équipement de pulvérisation de type par gravité, rotatif ou manuel. L'équipement de pulvérisation doit être correctement étalonné selon les directives du fabricant afin d'assurer une couverture uniforme de la zone traitée. Pendant l'application, vérifier périodiquement l'équipement pour s'assurer qu'il fonctionne correctement et que les granules sont distribués de manière uniforme.

**12.0 MODE D'EMPLOI SUR LES CULTURES**

| <b>PELOUSE</b>                 |  |
|--------------------------------|--|
| <b>RAVAGEUR</b>                | <b>Charançon du pâturin annuel</b>   |
| <b>DOSE DE PRODUIT (kg/ha)</b> | 88 à 112,5   |
| <b>MOMENT DU TRAITEMENT</b>    | L'insecticide ACELEPRYN G doit être appliqué après l'apparition du charançon du pâturin annuel adulte au printemps, à la fin avril ou au début de mai, pour prévenir les dommages causés par les larves à la fin de mai et en juin. Une application de l'insecticide ACELEPRYN G à ce moment-là permettra également de supprimer les larves du scarabée japonais, du hanneton européen, du hanneton commun et du scarabée noir du gazon.   |
| <b>RAVAGEURS</b>               | <b>Calandre du pâturin<br/>Punaise des céréales (répression)<br/>Larves de la tipule des prairies</b>  |
| <b>DOSE DE PRODUIT (kg/ha)</b> | 58 à 112,5   |
| <b>MOMENT DU TRAITEMENT</b>    | <p>Appliquer l'insecticide ACELEPRYN G dès l'apparition des calandres du pâturin adultes au printemps. Ces insectes apparaissent généralement à la fin d'avril ou début de mai dans les régions où poussent des gazons de saison fraîche. Une application de l'insecticide ACELEPRYN G à ce moment-là permettra également de supprimer les larves du scarabée japonais, du hanneton européen, du hanneton commun et du scarabée noir du gazon. La dose la plus élevée prescrite peut être requise pour les traitements effectués après le début de mai ou lorsque des espèces de calandres autres que la calandre du pâturin sont présentes.</p> <p>Pour la répression de la punaise des céréales, appliquer l'insecticide ACELEPRYN G avant l'éclosion des œufs.</p> <p>Appliquer l'insecticide ACELEPRYN G entre septembre et novembre pour supprimer les larves de la tipule des prairies dans les gazons. La dose la plus élevée prescrite peut être requise pour supprimer les larves lorsque le traitement est effectué à la fin de l'automne.</p> |

| <b>PELOUSE</b>                 |  |
|--------------------------------|--|
| <b>RAVAGEURS</b>               | <b>Légionnaire d'automne</b><br><b>Ver-gris noir</b><br><b>Pyrale des prés</b>   |
| <b>DOSE DE PRODUIT (kg/ha)</b> | 14,5 à 29  |
| <b>MOMENT DU TRAITEMENT</b>    | L'insecticide ACELEPRYN G assurera une suppression curative du légionnaire d'automne, du ver-gris noir et de la pyrale des prés dans les gazons. La dose la plus élevée prescrite peut être requise durant les périodes de forte infestation.  |
| <b>RAVAGEURS</b>               | <b>Larves du scarabée noir du gazon</b><br><b>Larves du hanneton européen</b><br><b>Larves du scarabée japonais</b><br><b>Larves du hanneton commun</b>  |
| <b>DOSE DE PRODUIT (kg/ha)</b> | 56 à 88  |
| <b>MOMENT DU TRAITEMENT</b>    | Appliquer l'insecticide ACELEPRYN G à partir du début d'avril jusqu'au début de septembre pour une suppression préventive et une suppression curative hâtive des larves du scarabée japonais, du hanneton européen, du hanneton commun et du scarabée noir du gazon. Pour décider de la pertinence d'un traitement, s'appuyer sur le suivi du site au fil des ans, les dossiers ou les expériences des années passées, les résultats d'activités de piégeage d'adultes au cours de la saison ou d'autres méthodes. La dose la plus élevée prescrite peut être requise pour les traitements à la fin d'août ou au début de septembre, lorsque des larves moins vulnérables sont présentes au moment du traitement. Irriguer le gazon immédiatement après l'application s'il n'y a pas de précipitations pour déplacer le produit dans le sol.   |
| <b>MÉTHODE D'APPLICATION</b>   | Épandage à la volée  |
| <b>REMARQUES</b>               | <p>Ne pas appliquer plus de 112,5 kg de produit à l'hectare par année (225 g de p.a./ha/an) sous forme d'épandage à la volée sur du gazon.</p> <p>Attendre au moins 7 jours avant de traiter de nouveau.</p> <p>Éviter de traiter lorsque le sol est saturé d'eau, car une telle condition empêchera la distribution adéquate de la matière active en profondeur dans le sol. On obtiendra des résultats optimaux si le gazon est irrigué immédiatement après l'application.</p> <p>Appliquer l'insecticide ACELEPRYN G avec de l'équipement de pulvérisation de type par gravité, rotatif ou manuel. L'équipement de pulvérisation doit être correctement étalonné selon les directives du fabricant afin d'assurer une couverture uniforme de la zone traitée. Pendant l'application, vérifier périodiquement l'équipement pour s'assurer qu'il fonctionne correctement et que les granules sont distribués de manière uniforme.</p> |

### 13.0 USAGES LIMITÉS

**AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'UTILISER CE PRODUIT POUR LES USAGES SPÉCIAUX INDIQUÉS.**

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Syngenta Canada inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Syngenta Canada inc. ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie quant au rendement (efficacité) et/ou à la tolérance des cultures (phytotoxicité) de ce produit lorsqu'il est utilisé sur la ou les cultures énumérées ci-dessous.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Syngenta Canada inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins du ou des usages décrits ci-dessous.

| <b>PLANTES ORNEMENTALES (de serre et d'extérieur)</b>        |  |
|--|--|
| <b>APPLICATION DANS DES CONTENANTS ET AU CHAMP</b>           |  |
| <b>INSECTES</b>  | Larves du scarabée japonais  |
| <b>DOSE DE PRODUIT</b>                                       | 56 à 88 kg/ha<br>ou<br>560 à 880 g/100 m <sup>2</sup><br><br>Épandre les granules d'ACELEPRYN G à la volée et irriguer suffisamment pour obtenir une bonne pénétration du milieu de croissance ou du sol.  |
| <b>MÉTHODE D'APPLICATION</b>                                 | Épandage à la volée  |
| <b>INTERVALLE ENTRE LES TRAITEMENTS</b>                      | 7 à 14 jours   |
| <b>NOMBRE MAXIMAL DE TRAITEMENTS PAR CYCLE DE PRODUCTION</b> | 1 traitement par cycle de production à la dose élevée et<br>2 traitements par cycle de production à la faible dose   |
| <b>DIRECTIVES D'APPLICATION</b>                              | Pour une efficacité résiduelle maximale ou pour une suppression optimale en cas d'infestations importantes, ne pas dépasser 112 kg de produit à l'hectare par année (224 g de p.a./ha/an).<br><br>La sécurité de ce produit pour les végétaux s'est révélée acceptable pour de nombreuses cultures ornementales; toutefois, certaines espèces et variétés n'ont pas été vérifiées sous toutes les conditions. Il est recommandé d'essayer l'insecticide ACELEPRYN G sur une petite partie de la culture pour s'assurer qu'aucune réaction phytotoxique n'aura lieu.<br><br>Avant le traitement, enlever le plastique noir ou d'autres matériaux de protection contre les mauvaises herbes qui sont imperméables à l'eau. |

## 14.0 GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance à l'insecticide ACELEPRYN G, contient un insecticide appartenant au groupe 28. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à ACELEPRYN G et à d'autres insecticides du groupe 28. Les individus résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des insectes si des insecticides de ce groupe sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

### **Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux insecticides**

Dans la mesure du possible, alterner l'ACELEPRYN G ou les insecticides du même groupe 28 avec des insecticides qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.

Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des insecticides qui appartiennent à des groupes différents et qui sont efficaces contre les organismes nuisibles ciblés.

Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui privilégie le dépistage et la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.

Surveiller les populations d'organismes nuisibles traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance.

Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur un site ou un organisme nuisible précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec les représentants de Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou au [www.syngenta.ca](http://www.syngenta.ca).

ACELEPRYN® est une marque de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.